

Séance du conseil d'administration du Cnous Du 28 novembre 2019

Délibération CA-2019-11-28-4

Relative au gel des loyers dans les logements crous

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Point additionnel à l'ordre du jour

Gel des loyers dans les logements crous

- Informé de l'accord du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,
- Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

« Article 1

Le montant des loyers des logements des Crous restera inchangé pour l'année 2020. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30

Quorum: 10

Nombre de membres participant à la délibération : 20

Nombre de procurations: 7

Abstentions: 0

Pour : 27

Contre : C

Fait à Vanves, le 28 novembre 2

Dominique MARCHAND